Commune de Villereversure (Ain)

* * * *

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 avril 2026
Date de convocation : 13 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi vingt avril, le Conseil municipal de Villereversure s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jordan GIRERD, Maire.
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 15
Nombre de membres votants : 15

Présents : Céline AZNAR, Chantal CAILLE, Pascale CALLAMAND, Jérôme CHURLET, Nicolas CLAIR, Raphaële FRISON, Daniel GAMEIRO, Lilian GUICHARD, Danielle GUILLERMIN, Jordan GIRERD, Cyrille MOTTET, David PETITJEAN, Cécile PIERRE, Véronique ROUDET, Frédéric WALLE

Absents :

Secrétaire de séance : Raphaële FRISON

Rapporteur : Jordan GIRERD

Objet : Conseil Municipal – Adoption du règlement intérieur

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L.2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal. Ce règlement fixe notamment :
- Les modalités d'organisation du conseil municipal,
- Les conditions d'organisation du débat d'orientations budgétaires,
- Les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales,
- Les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE le règlement intérieur dans les conditions exposées par Monsieur le Maire.

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

	Le maire	**La secrétaire de séance**
	M. Jordan GIRERD	Mme Raphaële FRISON
Signature		